Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213503279-20251218-2025_12_95-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
19/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	25
Présents	23
Absent représenté	1
Absent excusé	1

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le onze décembre deux mil vingt-cinq. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, Mme PANNETIER Evelyne, M. MARCHAND Dominique, Mme MIOT Cathy, M. GARDIN Michel, Mme JAMAIN Rozanne, M. BLOUIN Loïc, M. MONLIBERT Eric, M. DAUMER Alain, Mme COLLIN Anne-Marie, Mme PIROT Sandrine, M. DAUVIER Loïc, Mme DESILLE Nathalie, M. ROULLIT Benjamin, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme GEFFRAULT Laurence, Mme CHARBAUX Delphine, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. PANAGET Thierry, M. GENTILLEAU Damien, M. GILAUX Thierry, Mme BIARDEAU Anne-Sophie ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie à M. MONLIBERT Eric
Excusé(s) : M. CHARLIER Thierry ;

Secrétaire de séance : M. DAUMER Alain ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Majorité	*23*	*0*	*1*	*0*

2025-12-95 - DECISIONS BUDGETAIRES - Lissage et révision de l'autorisation de programme / crédits de paiements (AP/CP) pour la phase 3 du projet de restructuration du complexe sportif

Rapporteur : Loïc BLOUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-3 ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;

Vu le Règlement Budgétaire et Financier adopté par le Conseil Municipal du 18 décembre 2024,

Vu la délibération n°2025-03-26 du 26 mars 2025, créant l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) pour la phase 3 du projet de restructuration du complexe sportif ;

Considérant que les AP/CP peuvent être révisées tant dans leur montant que par la mise à jour des phasages par exercice des crédits de paiements ;

Considérant l'actualisation par l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage de l'enveloppe financière et des plannings prévisionnels pour les opérations de rénovation de la salle Olympie (1 359 600 € TTC), de la construction du boulodrome (808 800 € TTC), ainsi que les frais d'AMO (29 970 €) et d'étude hydraulique (10 000 €) associés.

Considérant que des financements seront sollicités auprès du Pays de Châteaugiron Communauté dans le cadre des fonds de concours thématiques ; de l'Etat (DETR/DSIL) ou auprès de d'autres partenaires publics selon l'éligibilité du projet,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213503279-20251218-2025_12_95-DE

Il est proposé d'ajuster l'Autorisation de Programme en dépenses à 2 210 000 € contre 2 750 000 € initialement et de retenir à ce stade en recettes les éventuels Fonds de Concours du Pays de Châteaugiron Communauté à hauteur de 20 % du montant HT pour la rénovation de la salle Olympie et 20 % pour la construction du boulodrome selon l'échéancier suivant :

Restructuration du complexe sportif		**CP 2025**	**CP 2026**	**CP 2027**
AP initiale	**2 750 000 €**	250 000 €	2 000 000 €	500 000 €
Variation de crédits	-540 000 €	-234 520 €	-1 713 000 €	1 407 520 €
MONTANT TOTAL AP DEPENSES	**2 210 000 €**	**15 480 €**	**287 000 €**	**1 907 520 €**
MONTANT TOTAL AP RECETTES	**363 067 €**			363 067 €
Reste à charge (hors FCTVA)	**1 846 933 €**	**15 480 €**	**287 000 €**	**1 544 453 €**

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances du 8 décembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide par 23 voix pour et 1 abstention (C. MIOT), vote à main levée :

- DE VALIDER le lissage des crédits de paiement de la procédure d'autorisation de programme pour la restructuration du complexe sportif, tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,
M. Alain DAUMER